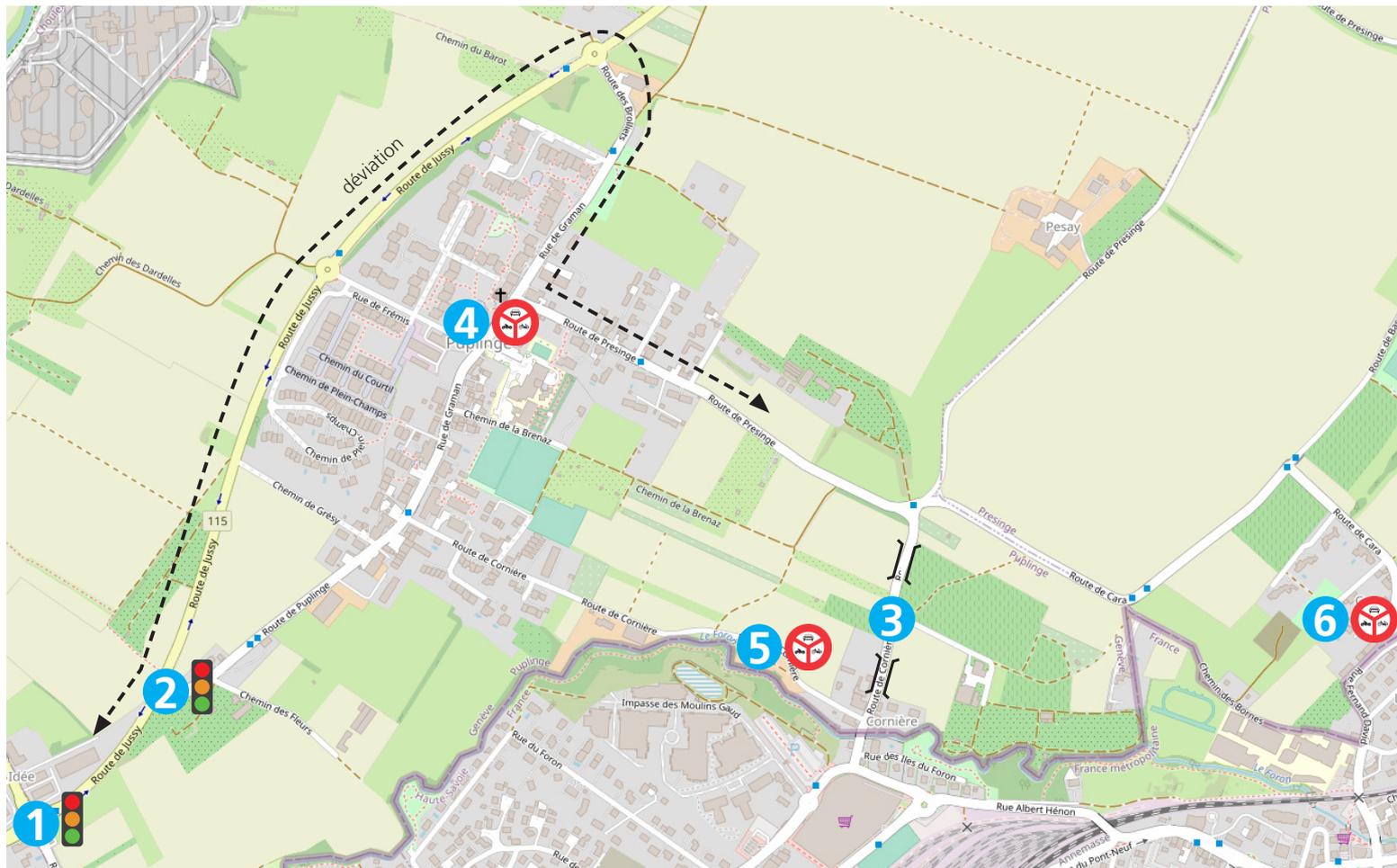




NOUVELLES MESURES DE CIRCULATION - CE QUI VA CHANGER

À la suite des travaux engagés par le Canton à la route de Jussy, il est temps de mettre en œuvre les mesures de circulation qui vont permettre une vraie politique de diminution du trafic de transit dans le centre du village de Pimplinge. Vous trouverez ci-dessous les principaux changements qui seront effectifs prochainement.



1

Carrefour de Mon-Ideé

L'État de Genève a procédé à l'installation d'un carrefour à feux en remplacement du giratoire existant.

2

Carrefour rte de Pimplinge / rte de Jussy

L'État de Genève a procédé à l'installation d'un feu qui sécurise le carrefour et donne la priorité aux bus tpg.

3

Rte de Cornière, de la rte de Presinge à la douane

Chemin de mobilité douce en création. Passage du hameau en zone 30. Pose d'une barrière automatique pour le passage de la ligne tpg 86 (direction Annemasse).

4

Rue de Graman, devant la mairie

La rue de Graman sera fermée à la circulation du lundi au vendredi de 6h30 à 9h00 et de 16h00 à 19h00 entre la rue de Frémis et la route de Presinge. Le passage des bus (système de bornes) ainsi que le transit en mobilité douce seront autorisés.

Délai prévu:
1^{er} novembre 21

5

Rte de Cornière, du N°28 à la douane

La route de Cornière sera mise en impasse pour le trafic motorisé à hauteur du débouché du ch. de la Brenaz. Le transit sera réservé à la mobilité douce.

Délai prévu:
1^{er} novembre 21

6

Douane de Cara

Tout comme la douane de Cornière, la douane de Cara sera fermée la nuit. Les douanes ouvertes à proximité sont celles de Mon-Ideé et de Moniaz.

Délai prévu:
début 2022

LE MOT DES MAIRES



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nos deux communes sont intervenues à plusieurs reprises auprès du Canton en lien avec l'augmentation du transit transfrontalier sur nos territoires. La mise en service du Léman Express offre à présent une alternative de mobilité aux pendulaires. Cependant, le projet de nouveau raccordement autoroutier français (Machilly - Thonon) et les études de circulation entreprises par nos communes respectives et le Canton ont montré que des mesures complémentaires sont nécessaires afin de limiter le transit et un report de circulation dans nos villages. En effet, nous rappelons l'opposition initiale de Pimpling aux travaux routiers en lien avec les Communaux d'Ambilly, que la commune et les opposants ont retirée suite aux mesures complémentaires que le Canton s'est engagé à réaliser. Ces diverses mesures, décrites ci-dessous, ont fait l'objet d'une enquête publique par le canton et seront mises en œuvre après les vacances scolaires d'octobre. Leurs effets feront l'objet début 2022, d'un rapport de l'office cantonal des transports, lequel permettra de vérifier l'efficacité et le fonctionnement de ces mesures, éventuellement de les adapter si nécessaire.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre patience face aux désagréments engendrés par les travaux et aux modifications de vos habitudes, ceci afin d'obtenir une circulation apaisée et un cadre de vie sécurisé et convivial.

Gilles Marti - Maire de Pimpling

Serge Broquard - Maire de Presinge

Description des mesures pour les deux communes

Les réaménagements routiers liés au quartier des Communaux d'Ambilly ont été effectués sur la route de Jussy par la transformation du rond-point de Mon-Idée en carrefour à feux. Afin d'éviter un report du trafic dans le village de Pimpling, le projet a été modifié en interrompant la voie « bus » en amont du carrefour avec l'ajout d'une présélection en direction de Vandoeuvres. L'État a accepté l'ajout d'un feu préférentiel au bus au débouché de la route de Pimpling sur la route de Jussy, afin de faciliter l'accès à cette dernière.

La mise en œuvre de la mesure N°7 du plan de circulation de la Commune de Pimpling, a débuté par les travaux sur la route de Cornière, entre la douane et la route de Presinge. La création d'un trottoir sécurise le trajet pour la mobilité douce. Quelques mesures de ralentissement et le passage du hameau en zone 30 pacifieront la circulation de transit. Une barrière automatisée à la douane de Cornière permet le passage de la nouvelle ligne TPG 86 (Presinge-Gare d'Annemasse), en dehors des horaires d'ouverture, afin de faciliter l'accès aux trains « intéressants » en terme d'horaires pour les pendulaires. Ces travaux se sont achevés fin août 2021. Sur la demande de la Commune de Pimpling, le Canton s'est engagé à modifier en 2022 le carrefour dangereux rte de Cornière/rte de Presinge/rte de Cara en aménageant les arrêts de bus « Cornière » ainsi qu'une traversée piétonne et en raccordant le chemin pédestre vers le chemin de la Brenaz.

Des bornes télescopiques permettront de fermer au trafic motorisé le tronçon de la rue de Graman devant la Mairie de Pimpling aux heures de pointe du matin (de 6h30 à 9h00) et du soir (de 16h00 à 19h00) avec commande automatique pour les bus TPG et les camions de livraison. La circulation sera libre en dehors des heures de pointe. Les bornes télescopiques seront également utiles dans le cadre de manifestations nécessitant une gestion du trafic dans le centre du village. Les travaux de mise en place des bornes auront lieu prochainement. La mise en impasse de la route de Cornière, entre la douane et le village de Pimpling, sera réalisée à l'essai au moyen d'une signalisation posée entre la sortie du village et le hameau de Cornière, laissant l'accès aux riverains et à la Ferme Gonin (rte de Cornière 32). Seuls le trafic agricole, les piétons et les cyclistes pourront transiter.

La commune de Presinge a engagé des démarches auprès de l'Office Cantonal des Transports afin que la douane de Cara soit fermée à la circulation de 22h00 à 5h00, au même titre que celle de Cornière (de 19h30 à 7h00), ceci pour limiter le transit nocturne dans nos villages. Le hameau de Cara passera simultanément en zone 30.

Cette décision fera tout prochainement l'objet d'une enquête publique de réglementation du trafic pour une fermeture effective début 2022.